



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E96077

VALABLE JUSQU'AU

15/04/2026

ÉDITÉ LE 24/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 155 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT DENIS REUNION 50286983700026

Siret : 502 869 837 00026

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0012499

Assurance Responsabilité Travaux :

HELVETIA 92103270

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010825770304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIEN

Sigle : TSOI

29 RUE BASSIN MASSOUTE

ZAE EPERON BLOC 6 - ATELIER 15

97435 SAINT-PAUL

Téléphone : 02 62 43 53 80

Fax :

Portable : 06 92 61 22 76

Responsabilité légale :

HUBE HAVET ANNE CO-GÉRANTE / HUBE ADRIEN CO-GÉRANT

Site Internet : techniques-speciales.re/

E-mail : directiontsoi@gmail.com

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 790 032

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5321	Installation de désenfumage naturel	5	01/02/2023
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

QUALIBAT REUNION
C/O FRBTP
RUE DU PONT
CS 41051
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.